**TERMES DE REFERENCE POUR** **LA SELECTION D’UN CABINET** **D’AUDIT POUR LA CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS DE CARE MALI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L’ACTE UNIFORME RELATIF AU SYCEBNL**

1. **Informations Générales**

**I.1 CARE International**

CARE International est l’une des plus grandes organisations de secours et de développement non sectaire à travers le monde. CARE International est un réseau mondial (en Europe, en Australie, en Asie et en Amérique) de 18 membres nationaux, 2 candidats et 1 affilié qui partagent la même vision et la même mission : vaincre la pauvreté à travers le monde. Le Secrétariat International de CARE est basé à Bruxelles.

CARE International cherche à continuer sa mission d’assistance aux personnes vivant dans les zones pauvres, affectées par la guerre et déshéritées, afin qu’elles prennent en charge leurs propres vies et qu’elles forgent un meilleur avenir pour elles-mêmes.

CARE International opère dans plus de 109 pays en fournissant à la fois l’aide d’urgence et l’aide au développement à long terme, en utilisant plus de 75 ans de compétence et d’expériences à aider les pays d’Afrique, d’Asie, d’Europe de l’Est et d’Amérique Latine. Au cours du demi-siècle écoulé, CARE International a également intervenue dans le cadre de l’assistance aux victimes d’un grand nombre de pays parmi les pires catastrophes humanitaires au monde- les guerres au Biafra, au Cambodge, en Somalie, au Rwanda, en Bosnie ; les catastrophes naturelles au Bengladesh, en Ethiopie, au Honduras, en Haïti et dans beaucoup d’autres pays.

Des millions de personnes ordinaires dans le monde soutiennent le travail de CARE International y compris les gouvernements de chacun des dix (18) pays membres. Les organisations multilatérales modernes, telles que l’Union Européenne, l’USAID les Nations Unies, et le Fonds Mondial, etc… travaillent également avec CARE International et la soutiennent en tant qu’organisation engagée dans la transformation de ses principes humanitaires en réalité de projets efficaces.

**I.2 CARE au Mali**

CARE International a commencé ses interventions au Mali depuis 1975 en réponse à l’appel lancé par le Gouvernement du Mali à répondre aux urgences occasionnées par la sécheresse des années 1973- 74. L’organisation opère sous l’Accord - **Cadre N° 0244/000004 en date du 20 février 2008,** signé avec le Gouvernement de la République du Mali. Cet accord cadre a bénéficié d’un avenant **N° 00294** en date du 22 mars 2016 dont le **N° est 00294.** Les interventions de CARE au Mali sont passées progressivement des projets de secours d’urgence à des programmes de développement.

CARE a procédé en 2022 à la revue de sa stratégie pays 2016-2022 qui s’est soldée par l’adoption d’une nouvelle stratégie pluriannuelle 2023-2027 avec comme objectif : D’ici 2027, CARE atteindra directement au moins 9 millions de personnes parmi les plus vulnérables afin de surmonter la pauvreté, l'injustice sociale, les chocs et les crises.

Actuellement CARE intervient principalement à travers trois programmes à savoir : (I.) Genre, justice économique ; (II) Justice climatique / sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (III) Humanitaire.

Ces trois (3) programmes embrassent plusieurs domaines parmi lesquelles : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'adaptation aux changements climatiques, l’Eau hygiène assainissement, l'autonomisation socio, économique et politique des femmes et des filles ; la santé maternelle et infantile, l’éducation des jeunes.

**Contexte et Justification**

Le 22 décembre 2022, le Conseil des Ministres de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a adopté en sa 53e session à Niamey, un acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL). Après sa publication au Journal Officiel de l'OHADA le 22 février 2023, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) est d’application dans les 17 Etats de l’espace OHADA pour compter du 1er janvier 2024.

Ce référentiel comptable s'applique i) aux associations, ordres professionnels et entités assimilées, et ii) aux projets de développement et assimilés.

Selon le SYCEBNL, toute EBNL est tenue de désigner au moins un auditeur lorsqu’il remplit, à la clôture de l’exercice social, l’un des trois critères suivants :

* Un total du bilan supérieur à cent millions (100.000.000) de francs CFA ou l’équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l’Etat partie ;
* Des ressources annuelles supérieures à deux cents millions (200.000.000) de francs CFA ou l’équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l’Etat partie ;
* Un effectif permanent supérieur à vingt (20) personnes

En vue de répondre à cette nouvelle exigence règlementaire, CARE au Mali lance la présente consultation aux cabinets d’expertise comptables dûment habiletés à exercer au Mali et agréés par l’Ordre des Experts Comptables et ayant une expérience aussi bien sur le nouveau système comptable que dans l’audit des organisations non gouvernementales financés par les bailleurs internationaux pour la certification de ses états financiers conformément aux dispositions de l’Acte Uniforme relatif au SYCEBNL publié par l’OHADA. Le cabinet sera recruté pour un mandat de trois ans renouvelables une fois sous réserve de satisfaction.

1. **Objectifs de la mission**

L’auditeur se prononcera sur les états financiers de CARE établis selon les bases de comptabilité SYCEBNL. Il donnera son opinion sur

* La régularité, la sincérité et l’image fidèle des états financiers.
* La sincérité et la concordance des informations données dans le rapport d’activité avec les états financiers.

Il fera des recommandations visant à optimiser l'utilisation des ressources et exercera les diligences telles que prévue par les textes et exigences en la matière.

1. **Champ d’Action**

L'audit sera réalisé conformément aux normes Internationales d'audit (ISA) telles que définies par L’International Federation of Accountants (IFAC), et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l’auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance.

Ces travaux de vérifications devront lui permettre d’émettre une opinion sur les états financiers de CARE y compris les projets mis en œuvre.

Le mandat de l’auditeur couvrira les périodes suivantes :

* Exercice 1 : Du 1er janvier au 31 décembre 2024
* Exercice 2 : Du 1er janvier au 31 décembre 2025
* Exercice 3 : Du 1er janvier au 31 décembre 2026

1. **Obligations de L’auditeur :**

L’auditeur a la responsabilité de définir et proposer les méthodes et approches de vérification qui lui permettront de fournir les résultats finaux à CARE. Il est le seul responsable de la conduite des opérations de vérifications de la qualité de son travail et de la délivrance dans les délais impartis des documents listés dans le présent Termes de référence.

1. **Obligations de CARE**

CARE facilitera à l’’auditeur l’accès à tous les documents et archives relatives à la mise en œuvre de ses activités tels que reportés dans les états financiers faisant l’objet du présent audit.

Sous le leadership du Directeur Pays et en coordination avec le Directeur Adjoint en charge de l’appui aux programmes, l’auditeur Interne appuyé par le Directeur de finance assurera la coordination de la mission en tant que premier point focal.

**.**

1. **Résultats attendus et livrables**

**VII.1 Les Rapports**

Le cabinet d’audit devra fournir au terme de ses travaux pour chaque exercice des rapports suivants. Un rapport d’opinion sur les états financiers (français et anglais)

* Une lettre de recommandation sur le système de contrôle interne (français et anglais)
* Ainsi que tout autre livrable prévu par la règlementation en vigueur

Les projets de rapport et lettre de recommandation seront partagés avec la Direction de CARE Mali en avance soit Sept (07) jours avant l’émission des rapports définitifs pour permettre des réponses aux questions soulevées.

CARE Mali fournira aussi des commentaires écrits sur les points et conclusions contenus dans la lettre de recommandation. Cependant, les commentaires de CARE Mali n’engageront pas le cabinet d’audit.

Les rapports finaux seront déposés à l’intention de Mme Sidibé Kadidia Cissé, Directrice Pays de CARE Mali en **trois (3) exemplaires** physiques et en version électroniques, au plus tard le 25 mars de chaque année. Les rapports d’audit ainsi que tous les autres documents produits seront présentés en trois (3) exemplaires en langue française et anglaise.

**VII.2 Opinion sur Les Etats Financiers**

Les auditeurs fourniront une opinion indépendante sur les états financiers de CARE y compris les projets mis en œuvre conformément aux normes d’audit ISA.

L’auditeur devra présenter dans sa méthodologie l’approche la plus pertinente lui permettant d’exprimer cette opinion.

**VII.2 Lettre de recommandation sur le contrôle Interne**

Les auditeurs produiront une lettre de recommandation sur le contrôle interne, préparée en accord avec les normes ISA, comme résultat des procédures d’audit réalisé en vue d’évaluer le système de contrôle interne utilisé pour la mise en œuvre des activités de CARE. La mission d’audit identifiera toute faiblesse du contrôle interne classifié par niveau de risque que l’auditeur aura jugé significative. Cette lettre sera le lieu indiqué pour communiquer des informations telles que :

* Les défaillances non importantes du contrôle interne
* Les défauts de conformité avec les lois et ordonnances
* Les recommandations pour l’amélioration dans le système des rapports,
* Les recommandations sur le recrutement et les responsabilités du personnel
* Les recommandations pour l’amélioration de la gestion des biens et stocks

L’auditeur devra également formuler une recommandation pertinente visant à corriger les faiblesses identifiées

**VIII. Compétences et Conservation des documents de travail**

L’objectif des auditeurs est d’avoir des faits vérifiables, évidents et réels leur permettant de donner une opinion raisonnable. Les documents de travail sont des rapports gardés par les auditeurs sur les procédures appliquées, les vérifications faites, les informations obtenues et les conclusions pertinentes tirées. Le cabinet d’audit doit garder les documents d’audit pendant sept (7) ans après la fin des travaux.

**IX. Qualifications du cabinet**

* Le cabinet d’audit doit être inscrit au tableau de l’Ordre des Experts Comptables du Mali
* Le cabinet doit avoir une expérience minimum de cinq (5) ans dans l’audit des projets de développement pour le compte d’ONG Internationales
* Le cabinet doit avoir conduit au moins 5 missions d’audit des états financiers d’organisations différentes au cours des 5 dernières années
* Le personnel clé de la mission d’audit doit comprendre :
* **Un directeur d’audit**, justifiant d’au moins 10 ans d’expérience en matière d’audit financier et ayant une bonne connaissance des projets financés par les donateurs. Il/elle doit par être inscrit(e) au tableau de l’ordre des experts comptables ;
* **Un chef de mission**, Expert-comptable stagiaire et justifiant d’une expérience d’au moins 5 ans d’audit financier, dans au moins 3 ONG Internationales différentes au cours des 5 dernières années
* **Un Auditeur** ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 en audit et comptabilité, et justifiant d’une expérience d’au moins 2 ans d’audit financier, dans au moins deux ONGI différentes au cours des deux dernières années

**X. Durée de la mission**

Le cabinet sera recruté pour un mandat de trois (03) ans renouvelables une (1) fois, conforment à l’article 21 de l’acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).

**XI. Lieu de la mission**

La mission se déroulera dans les locaux de CARE Mali. En cas de déplacement, les frais y relatifs seront pris en charge par CARE conformément aux procédures internes.

**XII. Candidatures**

Les cabinets intéressés doivent faire parvenir leurs dossiers par email à [MLI.Achat@care.org](mailto:MLI.Achat@care.org) au plus tard le 17 Février 2024 à 17h00 GMT avec en objet « **Recrutement consultant pour la certification des états financiers de care mali conformément aux dispositions de l’acte uniforme relatif au SYCEBNL** ». Aucune offre soumise par un autre canal ou après la date limite ne sera acceptée.

Les demandes d’informations relatives au présent appel d’offres sont à adresser à l’adresse suivante : boussiratou.maiga@care.org au plus tard 03 jours ouvrables avant la date de clôture.

Les dossiers devront comprendre :

Une **Lettre de soumission accompagnée** des documents obligatoires suivants :

* Copie du Numéro d’Identification Fiscale légalisée du Mali ;
* Copie du Registre de Commerce RCCM légalisée ;
* Certificat de non-faillite datant de moins de trois (03) mois (en cours de validité)
* Copie du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois (en cours de validité) ;
* Attestation de membre de l’Ordre des Experts Comptables et Comptables Agrées du Mali (ONECCA Mali) en cours de validité.

Une **Proposition technique** qui devra indiquer :

* La méthodologie pertinente proposée pour la conduite mission couvrant les exigences SYCEBNL
* Les références et expériences du consultant (fournir les documents justificatifs)
* Les CV des intervenants et la répartition des responsabilités
* Le calendrier prévisionnel d’intervention ainsi qu’une estimation des charges en hommes/jours.

Une **Proposition financière** qui devra indiquer :

* Les coûts totaux et détaillés de la mission en FCFA
* Les modalités de paiement

**NB : L’absence, la non-conformité ou la non-validité d’un de ces documents constitue un critère éliminatoire.**

**XIII. Evaluation des offres**

CARE évaluera dans quelle mesure les offres soumises répondent à cet appel d’offres à travers une Evaluation administrative, une Evaluation technique (70%) et une Evaluation financière (30%).

**Evaluation administrative :** CARE évaluera la conformité du dossier soumisafin de déterminer si l’offre est qualifiée pour l’évaluation technique.

**Evaluation technique (70) :** L’évaluation technique sera menée avant l’évaluation financière et selon les critères et pondérations ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **OFFRE TECHNIQUE** | **70** |
| **Expérience**  Expérience dans les missions de certification des états financiers avec des ONGI (fournir au moins 04 Attestations de bonne fin d’exécution) | 20 |
| **Compréhension des Tdrs et Méthodologie**  Conformité aux attentes des TDRs et Pertinence de la méthodologie | 20 |
| **Equipe d’intervention** :  Qualification de l’équipe d’intervention  Expérience dans l’audit des états financiers des ONGI  **NB : Fournir les diplômes, CV et preuve d’expérience** | 15 |
| **Calendrier d’intervention :**  Réalisme du programme  Adéquation avec les délais légaux de soumission des états financiers | 15 |
| **OFFRE FINANCIERE** | **30** |
| **NOTE GLOBALE** | **100** |

**Evaluation financière (30) :** L’évaluation financière sera uniquement conduite pour les offres techniques qui auront obtenues une note minimale de 50 points sur 70.